

# BILLET CONGÉ ANNUEL

➤ **Salariés, stagiaires de la formation professionnelle,  
salariés en cessation anticipée d'activité.**

Édition d'octobre 2016



# DEMANDE DE BILLET CONGÉ ANNUEL À REMPLIR PAR LE VOYAGEUR

## ➤ Date de départ\* :

le .....

Vos nom et prénom :

nom : ..... prénom : .....

adresse : .....

## ➤ Membres de la famille à inscrire sur le billet :

nom et prénom : ..... âge : .....

..... ans

..... ans

..... ans

## ➤ Donner les gares de départ et d'arrivée (à décomposer en tenant compte des arrêts en cours de route) :

Trajet aller	Gare de départ	Gare d'arrivée	Via	Classe (1 ou 2)
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....

Trajet retour	Gare de départ	Gare d'arrivée	Via	Classe (1 ou 2)
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....

Je certifie sur l'honneur que la réduction du billet aller-retour de congé annuel n'est utilisée qu'une fois cette année par les membres de ma famille désignés ci-dessus ainsi que l'exactitude des renseignements concernant l'état civil et le domicile.

À .....,

le .....

(indiquer la date de dépôt)

\* Pour les salariés, la date de départ doit être comprise soit dans la période de congés payés mentionnée par l'employeur, soit dans les deux mois précédant le 2ème jour de cette période.

## Signature :

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Les personnes résidant hors de France peuvent adresser leur demande de billet à l'avance par lettre ou la déposer directement, après leur arrivée en France, à une gare de leur choix. Dans les deux cas, le billet leur sera délivré sur justifications et contre paiement sur place.

La Direction Marketing de SNCF souhaite recueillir vos données afin d'assurer une meilleure gestion de la délivrance des titres de transport aller et retour de congé annuel.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les fraudes à l'utilisation de ces titres.

Les destinataires des données sont le Service Marketing de SNCF Voyages.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier électronique à l'adresse suivante : congeannuel.dil@sncf.

Le renseignement des données est obligatoire pour la délivrance du titre.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

# ATTESTATION À REMPLIR PAR L'EMPLOYEUR OU PAR L'ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAR LE VOYAGEUR

(À REMPLIR AVANT LE DÉPÔT DE DEMANDE DE BILLET)

## ➤ L'employeur ou l'organisme de formation professionnelle certifie que :

nom : ..... prénom : .....

adresse : .....

## Répond au cas ci-dessous : (cocher les cases correspondantes)

régime général de la Sécurité Sociale  
N° .....

régime légalement assimilé (indiquer le régime)  
N° .....

salarié de nationalité française résidant et travaillant à l'étranger

stagiaire de la formation professionnelle

assure effectivement un emploi de :  
.....

Et a droit à ce titre à un congé payé de  
..... jours en 20.....,  
dont ..... jours du .....  
au .....

suit ou a suivi un stage de formation professionnelle du ..... au .....

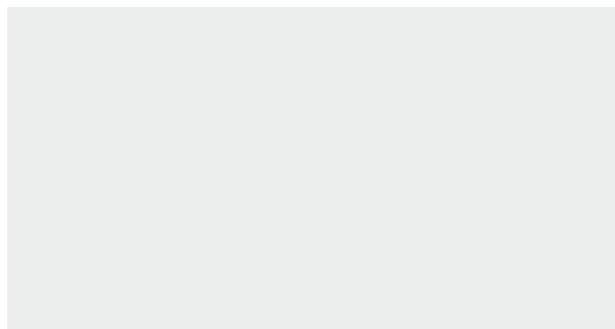
est en cessation anticipée d'activité depuis le .....

Cette attestation est la seule qui sera délivrée à l'intéressé(e) au titre de l'année ..... (sauf en cas de non utilisation du billet certifiée par la SNCF).

À .....  
le .....

**Signature :**

**Timbre de l'employeur ou de l'organisme de formation professionnelle :**



Toute attestation de complaisance engage la responsabilité de son auteur. Quiconque aura sciemment établi ou fait usage d'une attestation ou déclaration faisant état de faits matériellement inexacts ou qui aura modifié ou falsifié une attestation ou une déclaration originellement sincère sera passible de poursuites.

> Les demandes de billet, les attestations ou déclarations, présentées après le 31 décembre en vue d'obtenir un billet annuel au titre de l'année précédente, ne sont pas recevables.

> Le billet annuel est délivré exclusivement à l'occasion des congés payés y compris des congés exceptionnels (événements familiaux, congés d'ancienneté) accordés pendant une année donnée.

> Aucune demande de billet de congé annuel présentée postérieurement à la période des congés payés définis ci-dessus ne sera acceptée.

## VOLET RÉSERVÉ À SNCF

### ➤ Pièces justificatives présentées :

carte d'immatriculation au régime général de la Sécurité Sociale ou à un régime légalement assimilé  
N° .....  
délivrée par .....

titre de paiement du revenu de remplacement  
Montant mensuel : .....

### ➤ Billets délivrés :

N° .....  
Montant : .....

N° de dossier de voyage : .....

Nom et fonction de l'agent SNCF : .....

Nom et fonction de l'agent SNCF : .....  
.....

**Timbre et date du bureau d'émission :**  
le..... 20.....

